

Troisième trimestre 2023

**Conférence téléphonique
et webdiffusion**

9 novembre 2023



Information prospective

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent document contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »), notamment des énoncés relatifs aux cibles de croissance de la Société, à la production d'énergie, à ses projets potentiels, à la réussite du développement, de la construction et du financement (y compris le financement par des investisseurs participant au partage fiscal) des projets en cours de construction et des projets potentiels à un stade avancé, aux sources et conséquences du financement, aux acquisitions de projets, à la réalisation du financement d'un projet au moyen d'un emprunt sans recours (notamment l'échéancier et la somme qui s'y rapportent), aux avantages stratégiques, opérationnels et financiers et à la croissance devant découler de ces acquisitions, à sa stratégie commerciale, à ses perspectives de développement et de croissance futurs (notamment les occasions de croissance prévues dans le cadre de l'Alliance stratégique avec Hydro-Québec), à son intégration d'entreprises, à sa gouvernance, à ses perspectives commerciales, à ses objectifs, à ses plans et à ses priorités stratégiques, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent document.

Information financière future : L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment les renseignements concernant la production prévue, les produits et les crédits d'impôt sur la production estimés prévus, les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels prévus, le BAIIA ajusté prévu et le BAIIA ajusté proportionnel prévu de la Société, les flux de trésorerie disponibles prévus, les flux de trésorerie disponibles par action prévus et l'intention de payer un dividende trimestriel, l'estimation de la taille, des coûts et du calendrier des projets, y compris l'obtention des permis, le début des travaux de construction, les travaux réalisés et le début de la mise en service commerciale des projets en développement ou des projets potentiels, l'intention de la Société de soumettre des projets aux termes d'appels d'offres, l'admissibilité des projets américains aux CIP ou aux CII, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Ces renseignements visent à informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions réalisées et futures ainsi que de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

Hypothèses : L'information prospective est fondée sur certaines hypothèses principales formulées par la Société, à propos notamment, sans s'y limiter, des régimes hydrologiques, éoliens et solaires, de la performance de ses installations en exploitation, des acquisitions et des projets mis en service, du rendement des projets, de la disponibilité de ressources en capital et de l'exécution par les tiers de leurs obligations contractuelles en temps opportun, de la conjoncture favorable du marché pour l'émission d'actions afin de soutenir le financement de la croissance, de la conjoncture économique favorable, des conditions favorables du marché des capitaux, de la réussite de la Société à développer et à construire de nouvelles installations, du renouvellement réussi des CAÉ, des ressources humaines suffisantes pour fournir les services et exécuter le plan d'investissement, de l'absence d'événements importants survenant hors du cours normal des activités, comme une catastrophe naturelle, une pandémie ou un autre désastre, de l'entretien continu de l'infrastructure des technologies de l'information et de l'absence de violations importantes liées à la cybersécurité.

Risques et incertitudes : L'information prospective comporte des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats et le rendement réels de la Société diffèrent considérablement des résultats et du rendement exprimés, présentés ou sous-entendus dans l'information prospective. Ces risques et incertitudes sont expliqués à la section « Risques et incertitudes » du rapport annuel et comprennent, sans s'y limiter : le défaut d'exécution des principales contreparties; l'approvisionnement en équipement; les retards et dépassements de coûts dans la conception et construction de projets; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; la défaillance d'équipement ou les activités d'exploitation et d'entretien imprévues; la variabilité du rendement des installations et les pénalités connexes; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique ou des modifications de la réglementation régissant l'utilisation de l'eau; la disponibilité et la fiabilité des systèmes de transport d'électricité; l'évaluation des ressources hydroélectriques, éoliennes et solaires et de la production d'électricité connexe; les changements climatiques à l'échelle mondiale; les variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires; la préparation aux catastrophes naturelles et aux cas de force majeure; les pandémies, épidémies ou autres urgences de santé publique; la cybersécurité; la dépendance envers des infrastructures de transport d'électricité et d'interconnexion partagées; l'incapacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires; l'incapacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état du marché des capitaux; l'incapacité d'obtenir de nouveaux CAÉ ou de renouveler les CAÉ existants; la dépendance envers diverses formes de CAÉ; la volatilité de l'offre et de la demande sur le marché de l'énergie; les fluctuations affectant les prix éventuels de l'électricité; les incertitudes au sujet du développement de nouvelles installations; l'obtention de permis; l'incapacité d'obtenir les avantages prévus des acquisitions réalisées et futures; l'intégration des acquisitions réalisées et futures; les changements du soutien gouvernemental pour accroître la production d'électricité à partir de sources renouvelables par des producteurs d'électricité indépendants; les risques réglementaires et politiques; les risques liés aux crédits d'impôt sur la production et à l'investissement américains, aux modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et à la disponibilité des financements de partage fiscal; l'exposition à différentes formes d'imposition dans divers territoires; l'acceptabilité sociale des projets d'énergie renouvelable; les relations avec les parties prenantes; l'incapacité à obtenir les terrains appropriés; les risques liés à la croissance et au développement des marchés étrangers; les risques de liquidité associés aux instruments financiers dérivés; les fluctuations des taux d'intérêt et le risque lié au refinancement; l'effet de levier financier et les clauses restrictives afférentes aux dettes actuelles et futures; les changements dans la conjoncture économique générale; les fluctuations des taux de change; la possibilité que la Société ne puisse pas déclarer un dividende ou réduise le montant du dividende; le caractère insuffisant de la couverture d'assurances; la capacité d'attirer de nouveaux talents ou de retenir les membres de la haute direction et les employés clés; les litiges; la notation de crédit peut ne pas refléter le rendement réel de la Société ou peut être abaissée; les fluctuations des produits provenant de certaines installations en raison du cours du marché (ou du prix au comptant) de l'électricité; les conditions économiques, politiques et sociales du pays hôte; les réclamations défavorables sur les titres de propriété; la dépendance à l'égard de la propriété intellectuelle et des ententes de confidentialité pour protéger les droits et l'information confidentielle de la Société; et les risques d'atteinte à la réputation découlant de l'inconduite de représentants de la Société.

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables dans les circonstances, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe aucune garantie qu'elle s'avère correcte. L'information prospective est présentée à la date du présent document et la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

Ordre du jour

- 1 Michel Letellier, président et chef de la direction – Développement de l'entreprise et opportunités de croissance
- 2 Jean Trudel, chef de la direction financière – Mise en œuvre des initiatives de financement
- 3 Michel Letellier, président et chef de la direction – Principaux objectifs
- 4 Période de questions
- 5 Annexe : Installations en exploitation et en développement et Mesures non conformes aux IFRS

Note : Tous les montants dans cette présentation sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.





Michel Letellier, MBA

Président et chef de la direction



Activités de mise en service

Stockage par batteries Salvador

- Premier projet de stockage d'énergie par batteries à grande échelle pour Innergex
- Stockage de 50 MW/250 MWh (5 heures)
(assez pour alimenter l'équivalent de la consommation quotidienne de 44 000 foyers chiliens)
- Situé sur le site du parc solaire Salvador de 68 MW dans le désert d'Atacama
- Les produits provenant de la vente d'énergie et des paiements de capacité devraient générer environ 8,2 M\$ US (11,4 M\$ CA) au cours de la première année complète d'exploitation
- Les charges d'exploitation, frais généraux et frais d'administration devraient atteindre environ 0,9 M\$ US (1,2 M\$ CA) au cours de la même période
- Financement déjà en place dans le cadre de l'émission d'obligations vertes réalisée le 5 août 2023



Activités de développement et de construction en cours

Projet	MW	Type	Localisation	Mises à jour	Mise en service
Innavik	7,5 MW	Hydroélectrique	QC (Canada)	La production d'électricité a commencé	2023
Stockage d'énergie par batteries San Andrés	35 MW/175 MWh de stockage ¹	Stockage d'énergie par batteries	Chili	Interconnexion réalisée	2023
Boswell Springs	329,8 MW	Éolien	WY (É.-U.)	Les activités de construction sont en avance sur le calendrier, le site sera fermé pour l'hiver	2024
Hale Kuawehi	30,0 MW 30 MW/120 MWh de stockage ²	Solaire et stockage d'énergie par batteries	HI (É.-U.)	Augmentation de 56 % du prix du CAE approuvée par la PUC ³ Reprise des activités de construction limitées sur le site	2024
Mesgi'g Ugju's'n 2	102,2 MW	Éolien	QC (Canada)	Contrats de construction en cours de négociation L'étude d'impact sur l'environnement soumise pour approbation	2026
Auxy Bois Régnier	29,4 MW	Éolien	France	Les contrats d'interconnexion ont été signés	2025

1. Capacité de stockage de la batterie de 5 heures.

2. Capacité de stockage de la batterie de 4 heures.

3. Public Utility Commission

Réaction au Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec

Augmenter la production d'électricité d'HQ

Pour Innergex :

1

Ajouts d'infrastructures énergétiques

- 10 000 MW de puissance installée en énergie éolienne
- 300 MW de solaire
- Stockage par batteries



Développer des projets éoliens et solaires potentiels en vue des appels d'offres à venir

2

Réseau de transport d'électricité

- Déployer des infrastructures de transport pour permettre le raccordement de nouvelles installations de production et de projets porteurs pour le Québec



Revoir la priorisation de nos projets potentiels en fonction des nouvelles possibilités d'interconnexion

3

Ajout de 5 000 km de lignes de transport

- Rendre publique la planification du réseau de transport d'Hydro-Québec.



Cibler les efforts de développement de nouveaux projets potentiels selon la planification d'Hydro-Québec

Avancées dans le développement



Canada

- 2 projets totalisant 400 MW soumis dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour 1 500 MW d'énergie éolienne en septembre 2023
- Préparation de la soumission de projets solaires et éoliens préqualifiés dans le cadre du prochain appel d'offres en Saskatchewan prévu au T1 2024
- Avancement de plusieurs projets en Colombie-Britannique en vue de l'appel d'offres prévu en août 2024
- Développement intensif du portefeuille de projets pour les prochains appels d'offres au Québec



États-Unis

- Soumission des exigences d'interconnexion pour la réévaluation « Fast Lane » de PJM et renforcement de la réputation du projet solaire Palomino en soutenant les services d'urgence du comté de Highland dans l'Ohio
- Signature d'un accord de planification avec l'État du Colorado pour un projet solaire de 250 MW situé dans le centre du Colorado. Début des études sur les droits de passage et l'environnement
- Études environnementales avancées pour un projet éolien de 400 MW situé dans le centre-sud du Wyoming. Le projet est situé à côté de la ligne de raccordement de Boswell Springs, ce qui permet des synergies opérationnelles

Avancées dans le développement



France

- L'audition publique pour un projet éolien de 8 MW dans la région Centre Val de Loire s'est bien déroulée et la procédure d'autorisation est presque terminée
- Le projet solaire de 87 MW en Bourgogne-Franche-Comté progresse. Ce projet comporte de fortes composantes communautaires et agrivoltaïques
- Le projet combinant 8 MW d'énergie éolienne et 10 MW d'énergie solaire sur le même site progresse grâce à une approche partenariale solide et positive



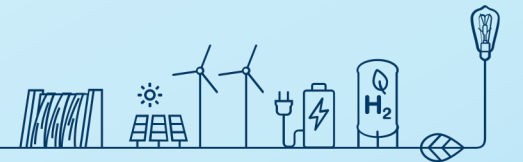
Chili

- Une offre soumise dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Codelco, la principale société minière chilienne, pour un total de 250 GWh par an de production d'énergie renouvelable de 2026 à 2040
- Acquisition de la participation restante de 45 % dans la centrale thermosolaire Pampa Elvira en cours
- Recherche de potentiels contrats d'achat d'électricité à long terme avec plusieurs acheteurs d'énergie (10 à 15 ans)
- Nouvelle procédure d'appel d'offres avec les sociétés de distribution (« DisCos ») pour des CAE d'une durée de 20 ans prévue en décembre 2023



Jean Trudel, MBA

Chef de la direction financière



Faits saillants financiers du T3

En millions de dollars canadiens	Périodes de trois mois closes les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
CONSOLIDÉS						
Production (GWh)	2 654,4	2 736,5	(3,0 %)	7 918,2	7 897,0	0,3 %
Produits et crédits d'impôt sur la production	292,2	268,7	8,7 %	780,0	715,0	9,1 %
Résultat d'exploitation	86,8	77,2	12,4 %	241,5	202,3	19,4 %
BAlIA ajusté ¹	180,2	167,6	7,5 %	512,3	476,8	7,5 %
Bénéfice net (perte nette)	4,4	21,0	(79,0 %)	16,1	(38,5)	141,8 %
PROPORTIONNELS						
Production proportionnelle ¹ (GWh)	2 867,8	2 993,8	(4,2 %)	8 351,7	8 343,4	0,1 %
Produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels ¹	316,8	296,6	6,8 %	826,4	764,2	8,1 %
BAlIA ajusté proportionnel ¹	201,2	191,6	5,0 %	548,8	515,5	6,5 %

Résultats normalisés estimés

En millions de dollars canadiens	Période de trois mois se terminant le 30 septembre 2023		
	Tel que présenté	Variation	Normalisé ² (Estimation)
Produits et crédits d'impôt sur la production	292,2	18,2	310,4
BAlIA ajusté ¹	180,2	18,7	198,9
BAlIA ajusté proportionnel ¹	201,2	21,4	222,6

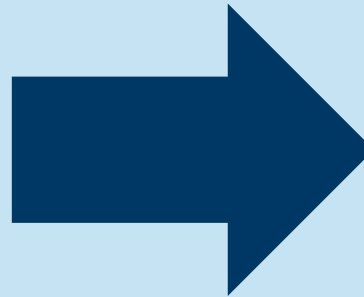
En millions de dollars canadiens	Douze derniers mois se terminant au 30 septembre 2023		
	Tel que présenté	Variation	Normalisé ² (Estimation)
Flux de trésorerie disponibles ¹	121,2	58,8 à 73,8	180 à 195
Ratio de distribution ¹	121 %	-39 % à -46 %	75 % à 82 %

1. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » de cette présentation pour plus d'information.
2. Les produits et crédits d'impôt à la production normalisés, le BAlIA ajusté normalisé, les flux de trésorerie disponibles normalisés et le ratio de distribution normalisé ne sont pas des mesures reconnues par les normes IFRS et peuvent donc ne pas être comparables à celles présentées par d'autres émetteurs. Les références aux produits normalisés et aux crédits d'impôt à la production, au BAlIA ajusté, aux flux de trésorerie disponibles et au ratio de distribution correspondent aux mesures déclarées, ajustées pour une production de 100 % de la PMLT dans toutes les juridictions, à l'exception du Chili. Seule la période complète de 2023 est normalisée sur les 12 derniers mois.



Mise à jour sur la réalisation de nos initiatives de financement

Engagement

- Financement du projet éolien Boswell Springs¹ de 330 MW, processus de participation au partage fiscal qui devrait être clôturé au cours du troisième trimestre 2023
- Annonce d'un accord de partenariat à long terme en France qui devrait être conclu d'ici la fin de l'année
- Phase 1 du financement de projet sans recours du portefeuille hydroélectrique qui devrait être conclue d'ici la fin de l'année
- Phase 2 du financement des installations hydroélectriques en 2024



Réalisation

- Clôture de la participation au partage fiscal de 442 M\$ pour le projet éolien Boswell Springs de 330 MW annoncée le 19 octobre 2023 
- Conclusion de l'accord de partenariat à long terme en France annoncé le 26 octobre 2023 
- Clôture de la Phase 1 du financement sans recours du portefeuille hydroélectrique attendue au T4 2023
- Phase 2 du financement des installations hydroélectriques en cours, clôture prévue pour 2024

¹ Comprend un crédit de 10 % pour les communautés énergétiques et potentiellement éligible à un crédit de 10 % pour le contenu national pour un total de 120% de crédits d'impôt à la production.

Protéger le rendement de notre portefeuille d'exploitation grâce à une approche sans risque

Fluctuation des
taux d'intérêt

Le total de la dette est assorti de **taux d'intérêt fixes** ou fixés dans le cadre d'un accord de couvertures à long terme

Charges
d'exploitation

Les contrats d'achat d'électricité bénéficient de mécanismes de transfert de l'inflation

Météo

Diversification technologique et géographique de notre portefeuille

Une approche disciplinée pour des investissements qui créent de la valeur

Soumettre des appels d'offres **en tenant compte de tous les aspects** des récentes hausses de coûts, de l'inflation et des taux d'intérêt

Atteindre une **marge de 600 à 800 points de base** par rapport au rendement obligataire canadien de 10 ans

Se traduit par la cible actuelle de rendement de **11-12 %** en tenant compte du facteur d'endettement

Allocation judicieuse des capitaux à des projets rentables

Nos priorités financières

- Exécuter les activités de développement et de construction dans le respect des délais et du budget
- Finaliser le financement sans recours de notre portefeuille de projets hydroélectriques
- Le capital nécessaire a été sécurisé pour nos projets existants dont la mise en service est prévue dans les prochaines années
- Rotation disciplinée et sélective des initiatives de capitaux pour renforcer notre bilan, réduire les risques ou financer une croissance supplémentaire
- Une gestion saine de notre bilan conformément aux exigences de l'agence de notation afin de protéger notre cote BBB-



Offrir à nos actionnaires des flux de trésorerie disponibles par action relatifs



Michel Letellier, MBA

Président et chef de la direction



Principaux objectifs

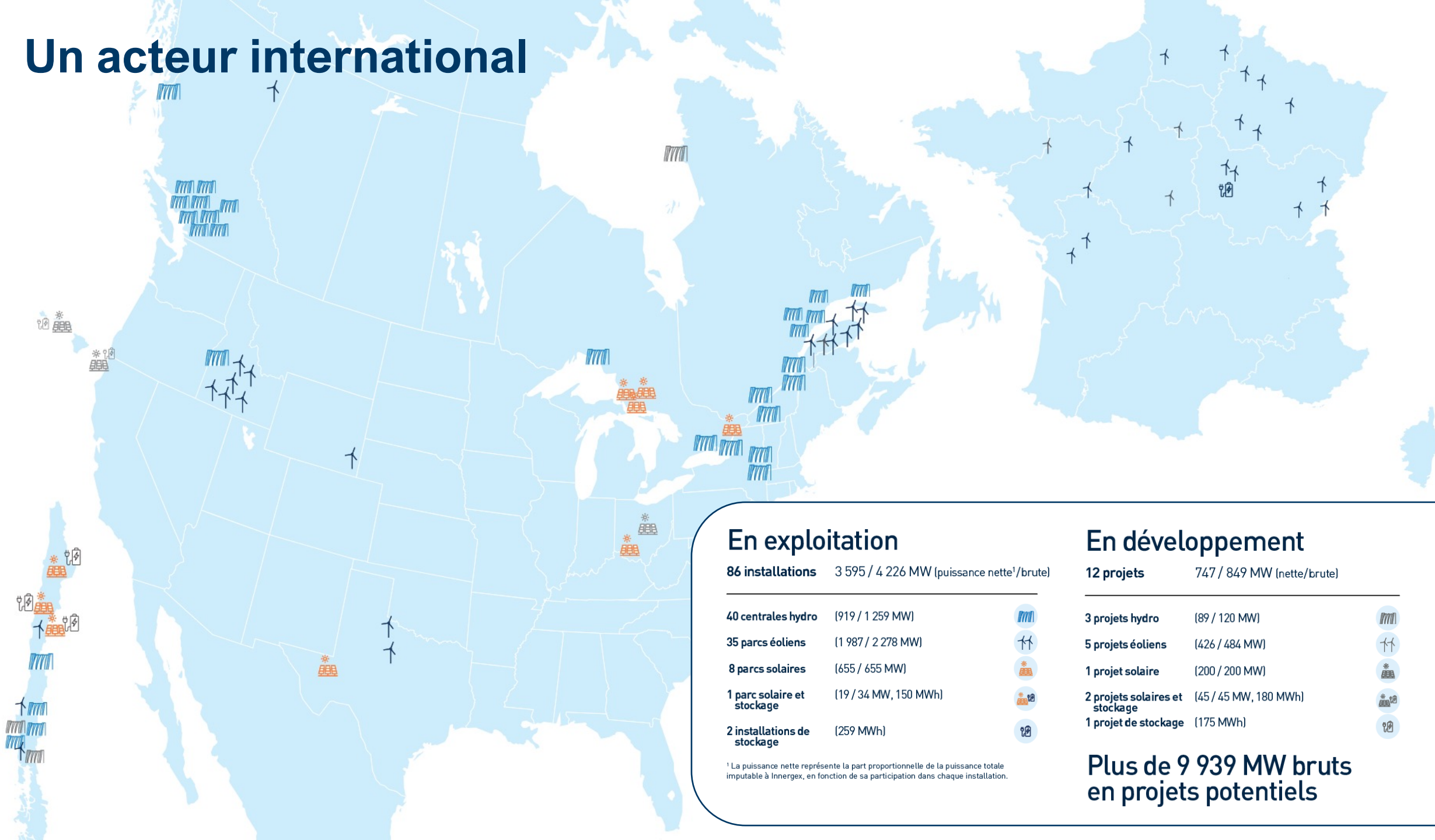
- Compléter les deux initiatives de financement
 - Trois actifs hydroélectriques canadiens non grevés de dette d'ici à la fin 2023
 - Trois autres actifs hydroélectriques canadiens non grevés de dette en 2024
- Mise en service du projet de stockage par batteries San Andrés au Chili
- Avancement de la construction de Boswell Springs et de Hale Kuawehi
- Amener des projets en France au stade de construction
- Stimuler la croissance par le développement de nouvelles installations dans l'ensemble de nos marchés



Période de questions



Un acteur international



En exploitation

86 installations 3 595 / 4 226 MW (puissance nette¹/brute)

40 centrales hydro (919 / 1 259 MW)



35 parcs éoliens (1 987 / 2 278 MW)



8 parcs solaires (655 / 655 MW)



1 parc solaire et stockage (19 / 34 MW, 150 MWh)



2 installations de stockage (259 MWh)



En développement

12 projets 747 / 849 MW (nette/brute)

3 projets hydro (89 / 120 MW)



5 projets éoliens (426 / 484 MW)



1 projet solaire (200 / 200 MW)



2 projets solaires et stockage (45 / 45 MW, 180 MWh)



1 projet de stockage (175 MWh)



¹ La puissance nette représente la part proportionnelle de la puissance totale imputable à Inngex, en fonction de sa participation dans chaque installation.

Plus de 9 939 MW bruts en projets potentiels

Mesures non conformes aux IFRS

Le présent document a été préparé en conformité avec les IFRS. Toutefois, certaines mesures mentionnées dans le présent document ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que ces indicateurs sont importants, car ils offrent à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur les capacités de production et de génération de liquidités d'Innergex, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et sa capacité à financer sa croissance. Ces indicateurs facilitent également la comparaison des résultats sur différentes périodes. Les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté proportionnel, la perte nette ajustée, les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles ajustés et le ratio de distribution ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS.

Produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels, BAIIA ajusté et BAIIA ajusté proportionnel

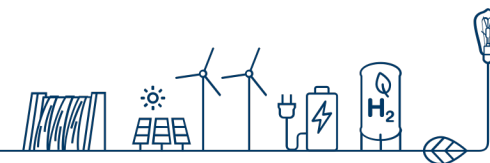
Modifications des mesures non conformes aux IFRS à compter du 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, la Société a modifié la présentation de ses comptes consolidés de résultat afin d'améliorer la pertinence des états financiers. Ainsi, les crédits d'impôt sur la production (« CIP »), comptabilisés antérieurement dans le montant net des autres produits (charges), ont été reclassés directement sous les produits afin de mieux rendre compte de la nature des CIP en tant que produits générés dans le cours des activités ordinaires de la Société provenant de la production d'électricité. En outre, certains totaux partiels ont été éliminés des comptes consolidés de résultat, qui comprennent désormais un total partiel pour le résultat d'exploitation.

À la suite de ces changements apportés aux comptes consolidés de résultat, certaines mesures non conformes aux IFRS ont été modifiées de la manière suivante :

- Les CIP sont présentés directement dans les produits et crédits d'impôt à la production (un total partiel présenté dans les états financiers de base de la Société, donc exclu des mesures non conformes aux IFRS);
- Les CIP sont présentés directement dans le BAIIA ajusté, de même que la partie réalisée de la variation de la juste valeur des couvertures du prix de l'électricité;
- Les autres produits liés aux CIP ont été retirés des produits proportionnels et du BAIIA ajusté proportionnel;
- Les mesures proportionnelles comprennent uniquement la quote-part d'Innergex des produits et des crédits d'impôt à la production et du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées.

Les chiffres comparatifs ont également été ajustés pour les rendre conformes aux mesures révisées. Les modifications susmentionnées ont pour but d'améliorer la clarté des mesures et de faciliter la comparaison avec les pratiques actuelles du secteur. En outre, l'inclusion de la partie réalisée de la variation de la juste valeur des couvertures du prix de l'électricité dans le BAIIA ajusté améliore la comparabilité de la performance de la Société au fil du temps.



Mesures non conformes aux IFRS

Descriptions des mesures

Les références aux « Produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels » dans le présent document correspondent aux produits et crédits d'impôt sur la production, plus la quote-part d'Innergex des produits et des crédits d'impôt sur la production des coentreprises et des entreprises associées.

Les références au « BAIIA ajusté » dans le présent document correspondent au résultat d'exploitation, auquel sont ajoutés (duquel sont déduits) les amortissements, la mise en œuvre de la solution d'ERP, les charges de dépréciation et la partie réalisée de la variation de la juste valeur des couvertures du prix de l'électricité. Les références au « BAIIA ajusté proportionnel » dans le présent document correspondent au BAIIA ajusté, plus la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex.

Innergex estime que la présentation de ces mesures permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les investisseurs utilisent le BAIIA ajusté pour évaluer la performance d'exploitation et les activités génératrices de trésorerie, et pour établir des prévisions et des évaluations financières. Les investisseurs utilisent les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels et le BAIIA ajusté proportionnel pour évaluer l'apport des coentreprises et des entreprises associées à la performance d'exploitation et aux activités génératrices de trésorerie de la Société, ainsi que leur apport aux fins des prévisions et des évaluations financières. Les lecteurs sont avisés que les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels ne doivent pas être considérés comme un substitut aux produits et crédits d'impôt sur la production, déterminés conformément aux IFRS. Les lecteurs sont également avisés que le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté proportionnel ne doivent pas être interprétés comme un substitut au résultat d'exploitation établi conformément aux IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la section 3 « Performance financière et résultats d'exploitation ».

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement des mesures non conformes aux IFRS avec les mesures conformes aux IFRS qui s'y rapprochent le plus :

	Période de trois mois close le 30 septembre 2023			Période de trois mois close le 30 septembre 2022		
	Consolidation	Quote-part des coentreprises	Proportionnel	Consolidation	Quote-part des coentreprises	Proportionnel
Produits	277 056	24 669	301 725	258 389	27 884	286 273
Crédits d'impôt sur la production (« CIP »)	15 123	—	15 123	10 339	—	10 339
Produits et crédits d'impôt sur la production	292 179	24 669	316 848	268 728	27 884	296 612
Résultat d'exploitation	99 778	16 919	116 697	108 002	19 690	127 692
Amortissements	102 434	4 025	106 459	82 953	4 228	87 181
Mise en œuvre de la solution d'ERP	3 175	—	3 175	542	—	542
Profit réalisé sur les couvertures du prix de l'électricité	(25 154)	—	(25 154)	(23 861)	—	(23 861)
BAIIA ajusté	180 233	20 944	201 177	167 636	23 918	191 554

Mesures non conformes aux IFRS

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2023			Période de neuf mois close le 30 septembre 2022		
	Consolidation	Quote-part des coentreprises	Proportionnel	Consolidation	Quote-part des coentreprises	Proportionnel
Produits	726 367	46 382	772 749	666 858	49 171	716 029
Crédits d'impôt sur la production (« CIP »)	53 681	—	53 681	48 153	—	48 153
Produits et crédits d'impôt sur la production	780 048	46 382	826 430	715 011	49 171	764 182
Résultat d'exploitation	256 069	24 281	280 350	269 870	26 049	295 919
Amortissements	273 365	12 211	285 576	242 297	12 646	254 943
Mise en œuvre de la solution d'ERP	9 093	—	9 093	542	—	542
Perte réalisée sur les couvertures du prix de l'électricité	(26 205)	—	(26 205)	(35 920)	—	(35 920)
BAIIA ajusté	512 322	36 492	548 814	476 789	38 695	515 484

Mesures non conformes aux IFRS

Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée)

Les références au « bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) » visent le bénéfice net (la perte nette) de la Société, auquel les éléments suivants sont ajoutés (duquel ils sont soustraits) : partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt, profit réalisé sur les contrats de change à terme, pertes de valeur, mise en œuvre de la solution d'ERP, éléments qui sortent du cadre normal des activités génératrices de trésorerie de la Société, charge d'impôt nette liée (recouvrement d'impôt net lié) à ces éléments, et quote-part de la perte (du bénéfice) des coentreprises et des entreprises associées liée aux éléments ci-dessus, déduction faite de l'impôt sur le résultat qui s'y rapporte.

Le bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée) est une mesure qui a pour but d'éliminer l'incidence sur le bénéfice de certains instruments financiers dérivés et d'autres éléments qui sortent du cadre normal des activités génératrices de trésorerie de la Société, qui ne sont pas représentatifs de la performance d'exploitation de la Société. Innergex fait appel aux instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à différents risques. La comptabilisation des dérivés exige que tous les dérivés soient évalués à la valeur de marché. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées directement dans le bénéfice net (la perte nette). Ces variations latentes n'ont pas d'incidence immédiate sur la trésorerie, peuvent se résorber ou non au moment où les règlements se produisent et ne reflètent pas le modèle d'affaires de la Société à l'égard des dérivés, lesquels sont détenus pour leurs flux de trésorerie à long terme, pour la durée de vie d'un projet. En outre, la Société a recours à des contrats de change à terme pour couvrir sa participation nette dans ses filiales en France. La direction estime donc que les profits réalisés (les pertes réalisées) sur ces contrats ne sont pas représentatifs des activités d'Innergex.

Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les investisseurs utilisent le bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée) pour évaluer et comparer la rentabilité d'Innergex avant l'incidence de la partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et d'autres éléments qui sortent du cadre normal des activités génératrices de trésorerie de la Société. Les lecteurs sont avisés que le bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée) ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la section 3 « Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) ».

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement de la perte nette ajustée avec la mesure conforme aux IFRS qui s'y rapproche le plus :

	Période de trois mois close le 30 septembre		Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Bénéfice net (perte nette)	4 381	20 980	16 150	(38 540)
Ajouter (déduire) :				
Quote-part de la partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte	(292)	(300)	(731)	(1 305)
Partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers	678	48 026	(15 790)	116 523
(Profit) perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt	—	(71 676)	(3 712)	(71 676)
Mise en œuvre de la solution d'ERP	3 175	542	9 093	542
Profit réalisé sur les contrats de change à terme	(344)	(2 040)	(378)	(3 214)
Charge (recouvrement) d'impôt lié(e) aux éléments ci-dessus	(2 400)	4 003	481	(7 364)
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée)	5 198	(465)	5 113	(5 034)

Mesures non conformes aux IFRS

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement des ajustements du bénéfice net ajusté (de la perte nette ajustée) avec chaque poste du compte consolidé de résultat :

	Période de trois mois close le 30 septembre 2023			Période de trois mois close le 30 septembre 2022			Période de neuf mois close le 30 septembre 2023			Période de neuf mois close le 30 septembre 2022		
	IFRS	Ajust.	Non conforme aux IFRS	IFRS	Ajust.	Non conforme aux IFRS	IFRS	Ajust.	Non conforme aux IFRS	IFRS	Ajust.	Non conforme aux IFRS
Produits	277 056	—	277 056	258 389	—	258 389	726 367	—	726 367	666 858	—	666 858
Crédits d'impôt sur la production	15 123	—	15 123	10 339	—	10 339	53 681	—	53 681	48 153	—	48 153
Charges d'exploitation	62 107	—	62 107	54 593	—	54 593	169 142	—	169 142	145 177	—	145 177
Frais généraux et administratifs	18 008	—	18 008	14 824	—	14 824	54 301	—	54 301	39 503	—	39 503
Charges liées aux projets potentiels	6 677	—	6 677	7 814	—	7 814	18 078	—	18 078	17 622	—	17 622
Mise en œuvre de la solution d'ERP	3 175	(3 175)	—	542	(542)	—	9 093	(9 093)	—	542	(542)	—
Amortissements	102 434	—	102 434	82 953	—	82 953	273 365	—	273 365	242 297	—	242 297
Résultat d'exploitation	99 778	3 175	102 953	108 002	542	108 544	256 069	9 093	265 162	269 870	542	270 412
Charges financières	84 625	—	84 625	90 418	—	90 418	259 966	—	259 966	233 978	—	233 978
Autres charges, montant net	4 402	344	4 746	3 226	2 040	5 266	861	378	1 239	1 928	3 214	5 142
Quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées	(13 076)	187	(12 889)	(15 654)	410	(15 244)	(12 787)	466	(12 321)	(14 668)	1 777	(12 891)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	25 832	(678)	25 154	211	23 650	23 861	6 703	19 502	26 205	80 767	(44 847)	35 920
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(6 386)	2 505	(3 881)	8 821	(4 113)	4 708	(14 824)	(216)	(15 040)	6 405	6 892	13 297
Bénéfice net (perte nette)	4 381	817	5 198	20 980	(21 987)	(465)	16 150	(11 037)	5 113	(38 540)	32 964	(5 034)

Mesures non conformes aux IFRS

Flux de trésorerie disponibles, ratio de distribution et ratio de distribution normalisé

Modifications des mesures non conformes aux IFRS à compter du 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, la Société a révisé le calcul de ses flux de trésorerie disponible et de son ratio de distribution afin d'exclure les charges liées aux projets potentiels. Les chiffres comparatifs ont été ajustés pour les rendre conformes aux mesures révisées.

Les modifications ont pour objectif d'accroître la pertinence de la mesure, ce qui permettra aux investisseurs de comprendre comment les activités contribuent au financement de la croissance de la Société et de son dividende, alors que l'ancienne mesure ne montrait que la manière dont les activités contribuent au financement du dividende de la Société, après sa décision d'investir dans sa croissance en poursuivant le développement de ses projets potentiels. La mesure révisée améliore également la comparaison avec les pratiques actuelles du secteur.

Description des mesures

Les références aux « flux de trésorerie disponibles » visent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, moins les charges liées aux projets potentiels, les dépenses en immobilisations liées à l'entretien déduction faite des produits de cession, le remboursement prévu du capital de la dette, la portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, et les dividendes déclarés sur les actions privilégiées, plus ou moins d'autres éléments qui ne sont pas représentatifs de la capacité de la Société de générer des liquidités à long terme, tels que les profits et les pertes sur la couverture de base de Phoebe, compte tenu de leur occurrence limitée, les profits et les pertes réalisés sur les contreparties éventuelles relatives à des acquisitions d'entreprises antérieures, les coûts de transaction liés aux acquisitions réalisées, les charges liées à la mise en œuvre d'une solution d'ERP reposant sur le nuage, les pertes ou profits réalisés sur le refinancement de certains emprunts ou sur les instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur certains emprunts ou le taux de change sur les achats d'équipement, et les paiements d'impôt liés aux stratégies fiscales visant à améliorer la capacité de génération de trésorerie à long terme d'Innergex.

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels ainsi que de sa capacité à financer sa croissance à partir de ses activités génératrices de trésorerie, dans le cours normal des activités.

Innergex estime que cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la capacité de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et sa capacité à financer sa croissance. Les flux de trésorerie disponibles sont utilisés par les investisseurs dans cette optique. Les lecteurs sont avisés que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être considérés comme un substitut aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déterminés conformément aux IFRS. Se reporter à la section 4 « Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution » pour obtenir un rapprochement des flux de trésorerie disponibles.

Les références au « ratio de distribution » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Innergex est d'avis qu'il s'agit d'une mesure de sa capacité à maintenir les dividendes actuels et de sa capacité à financer sa croissance. Le ratio de distribution est utilisé par les investisseurs dans cette optique.

Les références au « ratio de distribution normalisé » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles estimés selon l'hypothèse que les niveaux de production avaient égalé leur moyenne à long terme dans tous les territoires, à l'exception du Chili. Innergex est d'avis qu'il s'agit d'une mesure de sa capacité à maintenir les dividendes actuels et de sa capacité à financer sa croissance, et ce indépendamment des effets circonstanciels sur la production. Le ratio de distribution normalisé est utilisé par les investisseurs dans cette optique.

Mesures non conformes aux IFRS

Calcul des flux de trésorerie disponibles et du ratio de distribution ¹	Périodes de douze mois closes les 30 juin	
	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ¹	311 114	412 447
Ajouter (déduire) les éléments suivants :		
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	39 913	24 525
Charges liées aux projets potentiels	25 196	27 331
Dépenses en immobilisations liées à l'entretien, déduction faite des produits de cession	(27 293)	(9 936)
Remboursements prévus de capital sur la dette	(174 507)	(167 578)
Flux de trésorerie disponibles attribués aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(30 230)	(39 811)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(5 632)	(5 632)
Refinancement du portefeuille au Chili - incidence de la couverture ⁴	5 214	765
Ajouter (déduire) les éléments spécifiques suivants ³ :		
(Profit réalisé) perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt ⁴	(59)	(72 053)
(Profit réalisé) perte réalisée sur la résiliation de contrats de change à terme ⁵	(43 458)	—
Capital et intérêts payés relativement à la période précédant l'acquisition	1 312	—
Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration	19 630	17 224
Profit réalisé sur la couverture de base de Phoebe	—	(955)
Flux de trésorerie disponibles	121 200	186 327
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	147 024	144 862
Ratio de distribution	121 %	78 %
Ratio de distribution normalisé	75 % - 82 %	

1. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de douze mois close le 30 septembre 2022 tiennent compte du paiement unique de BC Hydro au titre de la réduction reçu au cours du premier trimestre de 2022.
2. La portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle est déduite, qu'une distribution réelle soit faite ou non aux participations ne donnant pas le contrôle, afin de tenir compte du fait que ces distributions peuvent ne pas avoir lieu dans la période au cours de laquelle elles sont générées.
3. Ces éléments sont exclus des calculs des flux de trésorerie disponibles et du ratio de distribution, car ils sont jugés non représentatifs de la capacité de la Société à générer des liquidités à long terme, et comprennent des éléments tels que les profits et les pertes sur la couverture de base de Phoebe, compte tenu de leur occurrence limitée (échéance atteinte le 31 décembre 2021), les profits et les pertes réalisés sur les contreparties conditionnelles relatives à des acquisitions d'entreprises antérieures, les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées, les pertes ou profits réalisés sur le refinancement de certains emprunts ou sur instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur certains emprunts ou le taux de change sur les achats d'équipement, et les paiements d'impôt liés aux stratégies fiscales visant à améliorer la capacité de génération de trésorerie à long terme d'Innergex.
4. Pour la période de douze mois close le 30 septembre 2022, les flux de trésorerie disponibles excluent le profit réalisé de 71,7 M\$ sur le règlement des couvertures de taux d'intérêt conclues pour gérer l'exposition de la Société au risque d'augmentation des taux d'intérêt pendant les négociations portant sur le refinancement de la dette sans recours reprise dans le cadre de l'acquisition d'Aela et des projets chiliens existants d'Innergex. Le profit est plutôt amorti dans les flux de trésorerie disponibles au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la période couverte par les instruments de couverture résiliés.
5. Pour la période de douze mois close le 30 septembre 2023, les flux de trésorerie disponibles excluent le profit réalisé de 43,5 M\$ sur le règlement des contrats de change à terme parallèlement à la clôture de l'acquisition en France.